



# Brève du SNUipp n°59



## RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

**Le SNUipp-FSU 21 vous propose de participer à ses prochaines RIS décentralisées.** Les questions de carte scolaire, de mouvement, de réforme des rythmes, des nouveaux programmes... seront à l'ordre du jour de ces réunions.

**Dans un souci d'organisation et d'efficacité, nous vous demandons de vous inscrire par mail à [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr), en nous précisant le jour, le lieu et le nombre de collègues de l'école qui participeront.**

Pour rappel ; chaque enseignant-e (syndiqué-e ou non) a le droit de participer à une réunion par an d'information syndicale sur temps-élèves (mercredi matin), et aussi à deux autres RIS hors temps-élèves. Pour ces dernières, les heures sont rattrapées sur le volume horaire des animations pédagogiques.

date	lieu	heure
mardi 14 avril 2015	GENLIS école élém J. Ferry	16h30
mardi 14 avril 2015	SEURRE école élém Cité Verte (à confirmer)	17h
mardi 21 avril 2015	NUITS ST GEORGES école élém H. Challand (à confirmer)	17h
mardi 21 avril 2015	POUILLY EN AUXOIS à définir	À définir
mardi 21 avril 2015	LOSNES école élém L. Pergaud	17h
mercredi 22 avril 2015	ARNAY LE DUC école maternelle Jean de la Fontaine	9h-12h
mercredi 22 avril 2015	DIJON dans nos locaux (45 rue Parmentier)	9h - 12h
jeudi 23 avril 2015	IS SUR TILLE salle Orangerie, école élém A. France	16h30
jeudi 23 avril 2015	CHATILLON SUR SEINE école élém F. Carco	17h
jeudi 23 avril 2015	DIJON dans nos locaux (45 rue Parmentier)	16h30

**Comment participer ?** C'est un droit, il n'y a pas d'autorisation à demander. Il suffit d'informer votre IEN (voir modèle lettre) au moins 48h avant. Pour les RIS sur temps élèves, n'oubliez pas d'informer les parents que vous serez absent-e.

Pour vous abonner aux brèves du SNUipp 21, envoyez-nous un courriel avec votre adresse personnelle.

**Contact** : 03.80.73.57.17  
**Adresse** : 45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
**Mail** : [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)

**Permanence** du lundi au  
vendredi de 9h à 18h.  
Mercredi : permanence  
téléphonique ou sur rendez-vous.

**Site du SNUipp21** : <http://21.snuipp.fr>  
**de la FSU 21** : <http://sd21.fsu.fr>  
**Sites nationaux** : FSU : <http://www.fsu.fr>  
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>